Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 19/11/2024 - 26054 - 2013 B 01510 - 792 201 527 - ABC LIFT

FITECO

Expertise comptable - Conseil - Audit

ABC LIFT

SAS au capital de 10 000 euros

Siège social : 9 Rue des Amériques - Zac du Petit Marais

94370 SUCY-EN-BRIE

R.C.S. : 792 201 527 R.C.S CRETEIL

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

ABC LIFT
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 Rue des Amériques - Zac du Petit Marais
94370 SUCY-EN-BRIE
R.C.S. : 792 201 527 R.C.S CRETEIL

SOMMAIRE

- **RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** **3 à 5**

- **COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023** **6 à 22**

ABC LIFT
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 Rue des Amériques - Zac du Petit Marais
94370 SUCY-EN-BRIE

R.C.S. : 792 201 527 R.C.S CRETEIL

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

A l'Assemblée Générale de la société ABC LIFT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC LIFT, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Dans notre rapport du 1 juillet 2024 sur ces comptes annuels, nous avons indiqué être en attente de justificatifs et de documents afin de procéder aux vérifications nécessaires à la réalisation de notre mission et afin de mettre en œuvre l'ensemble de nos procédures en application de nos normes professionnelles pour émettre une opinion sur ces comptes. Ces documents et justificatifs obtenus, nous émettons ainsi ce rapport complémentaire. Nous n'avons demandé aucune modification des comptes annuels ni des documents transmis aux actionnaires.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière, et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 31/10/2024

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Philippe ARNOUX
Associé

ABC LIFT
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 Rue des Amériques - Zac du Petit Marais
94370 SUCY-EN-BRIE
R.C.S. : 792 201 527 R.C.S CRETEIL

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	672 596	926 731	-254 135	-27,42
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	70 760	86 847	-16 087	-18,52
Chiffre d'affaires net	**743 356**	**1 013 579**	**-270 222**	**-26,66**
Dont à l'exportation et livraisons intracomm.		*18 870*	*-18 870*	*-100,00*
Production stockée	94 715		94 715	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges				
Autres produits		39	-38	-99,90
Total produits d'exploitation (I)	838 071	1 013 617	-175 546	-17,32
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	578 582	610 159	-31 577	-5,18
Variations de stock	-18 856	-5 124	-13 732	268,03
Achats matières premières et autres approvts	1 507	4 457	-2 950	-66,19
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	183 793	268 573	-84 780	-31,57
Impôts, taxes et versements assimilés	6 755	9 093	-2 338	-25,72
Salaires et traitements	84 993	77 839	7 154	9,19
Charges sociales	20 857	22 683	-1 826	-8,05
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	1 959	2 184	-225	-10,31
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	16 412	4	16 408	NS
Total charges d'exploitation (II)	876 001	989 869	-113 867	-11,50
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-37 930**	**23 748**	**-61 678**	**-259,72**
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg				
Différences positives de change	46	118	-72	-61,14
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	46	118	-72	-61,14
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 036	5 922	-1 886	-31,84
Différences négatives de change		808	-808	-100,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	4 036	6 731	-2 694	-40,03
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-3 991**	**-6 613**	**2 622**	**-39,65**
RESULTAT COURANT avant impôt	**-41 920**	**17 136**	**-59 056**	**-344,64**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	90	50	40	80,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	90	50	40	80,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-90**	**-50**	**-40**	**80,00**
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		2 570	-2 570	-100,00
Total des produits (I+III+V+VII)	838 117	1 013 735	-175 618	-17,32
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	880 128	999 219	-119 092	-11,92
BENEFICE OU PERTE	**-42 010**	**14 516**	**-56 526**	**-389,41**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 425	2 425		
Fonds commercial (1)	15 000		15 000	15 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	39 903	25 733	14 170	16 129
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 300		3 300	8 450
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	60 628	28 158	32 470	39 579
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	94 715		94 715	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	84 029		84 029	65 174
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	219 990	5 682	214 308	340 436
Autres créances	54 286		54 286	24 123
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	86 064		86 064	138 868
Charges constatées d'avance (3)	719		719	25 643
TOTAL ACTIF CIRCULANT	539 803	5 682	534 122	594 244
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	600 431	33 839	566 592	633 823
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	276 570	262 054
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-42 010**	**14 516**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	245 559	287 570
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	23 154	108 857
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		10 461
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 430	189 667
Dettes fiscales et sociales	22 067	11 730
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 180	1 372
Produits constatés d'avance	79 203	24 168
TOTAL DETTES	321 033	346 254
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**566 592**	**633 823**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	321 033	335 792
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS ABC LIFT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 566 592 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 42 010 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : de 1 à 3 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	15 000			15 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 425			2 425
Immobilisations incorporelles	**17 425**			**17 425**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	669			669
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 234			39 234
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**39 903**			**39 903**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 450		5 150	3 300
Immobilisations financières	**8 450**		**5 150**	**3 300**
ACTIF IMMOBILISE	65 778		5 150	60 628

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	15 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	15 000

Dans le cadre de la première application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, les

Notes sur le bilan

dispositions de première application pour le fonds commercial inscrit au bilan au 1er janvier 2016 sont les suivantes :

Le fonds commercial figure à l'actif pour un montant de 15 000 €

Au regard des critères inhérents à l'utilisation par l'entreprise du fonds commercial, il n'est pas retenu de caractère limité de sa durée d'utilisation.

Le fonds commercial n'est pas amorti.

Le fonds commercial correspond à l'activité de « vente, installation, réparation, l'entretien d'ascenseurs et monte charges».

Compte tenu de l'indice de perte de valeur, le test de dépréciation qui a été effectué afin de comparer la valeur nette comptable de l'actif à la valeur actuelle n'a pas entrainé de provision pour dépréciation.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 425			2 425
Immobilisations incorporelles	**2 425**			**2 425**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	669			669
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 104	1 959		25 063
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**23 774**	**1 959**		**25 733**
ACTIF IMMOBILISE	26 199	1 959		28 158

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 278 295 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 300		3 300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	219 990	219 990	
Autres	54 286	54 286	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	719	719	
Total	**278 295**	**274 995**	**3 300**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS RRR À RECEVOIR	37 090
Total	**37 090**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 € décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 321 033 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 430	189 430		
Dettes fiscales et sociales	22 067	22 067		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	30 333	30 333		
Produits constatés d'avance	79 203	79 203		
Total	**321 033**	**321 033**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 €.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	6 305
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	7 226
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	1 818
FPC	74
CLIENTS RRR À ACCORDER	5 307
Total	**20 730**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	95 434		
Total	**95 434**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	79 203		
Total	**79 203**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 3 500 €
Honoraire des autres services : 0 €

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Nombre d'actions ordinaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	983 240	894 936	933 475	1 013 579	743 356
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	16 632	56 671	34 656	19 270	-40 051
Impôts sur les bénéfices	3 368	10 711	4 941	2 570	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	19 082	45 242	27 997	14 516	-42 010
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	13,26	45,96	29,71	16,70	-40,05
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	19,08	45,24	28,00	14,52	-42,01
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	3	3	3	3	3
Montant de la masse salariale	92 686	74 491	69 949	77 839	84 993
Montant des sommes versées en avantages sociaux	30 689	24 113	20 084	22 683	20 857